

Motion de MM. Roger Deneys, Gérard Deshusses, Sami Kanaan et Mme Annina Pfund: «Pour une évaluation et une amélioration du système des macarons».

(ainsi amendée et renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 19 février 2002)

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le système des macarons est en phase d'installation depuis près de trois ans;
- les premiers quartiers bénéficiaires (Eaux-Vives, puis Pâquis) disposent déjà d'une expérience assez longue, permettant de tirer les premiers enseignements;
- le but principal du macaron est d'encourager les habitants à ne pas utiliser leur véhicule en leur donnant un accès prioritaire à des places pour un stationnement de longue durée;
- même si les habitants sont informés du fait que le macaron ne garantit pas une place disponible, les bénéficiaires sont en droit d'espérer raisonnablement trouver une place (dans certains quartiers, il semblerait que le nombre de macarons délivrés soit supérieur au nombre de places bleues disponibles, ce qui est contraire à l'esprit de cette mesure);
- le but recherché est mis en danger par la situation de saturation actuelle;
- parallèlement, les places blanches payantes sont souvent libres et en nombre excessif par rapport aux besoins des visiteurs;
- il est urgent de faire le point et d'évaluer les mesures à prendre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui communiquer dès que possible des informations précises et une évaluation (à effectuer en collaboration avec l'Office des transports et de la circulation et d'autres organismes compétents) sur les premières expériences effectuées avec le système de macarons de stationnement pour résidents en ville de Genève, en mettant l'accent sur les points suivants:

- proportion entre le nombre de macarons (résidents et commerçants) délivrés par quartier, d'une part, et le nombre de places bleues disponibles pour ces mêmes quartiers, d'autre part;
- nombre de véhicules privés immatriculés (donc ayant droit à un macaron) dans ces mêmes quartiers;
- nombre de commerces ayant droit à un macaron pour ces mêmes quartiers;
- fréquence des contrôles effectués dans ces zones, répartition des contrôles par corps d'intervention (agents de sécurité municipaux, contrôleurs du trafic, gendarmerie) et résultats;
- étude élargie des pratiques et besoins en matière de stationnement dans ces différents quartiers, en comparaison avec l'offre de places disponibles (catégories et nombre), y compris sous forme de parkings de centres commerciaux ou de parkings résidents;
- enquête d'usage et de satisfaction auprès des titulaires de macarons afin de récolter les expériences et les changements d'habitudes induits par les macarons;
- évaluation spécifique de la situation dans les zones A, B et C (hypercentre: Vieille-Ville, Rues-Basses et Saint-Gervais);